

CONSEIL DE SURVEILLANCE
Séance du lundi 16 décembre 2024

AVIS N°04/2024

État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 et perspectives d'élaboration du Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) de 2025 à 2034

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT VOIX DELIBERATIVE

Présents :

- **Monsieur le Docteur Jean LACOSTE**, représentant de la ville de Pau, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- **Monsieur Jean-Louis CALDERONI**, Maire de Bizanos, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Madame Geneviève BERGÉ** représentant le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **Madame Sylvie LAFUENTE**, représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT),
- **Monsieur le Docteur Eric MONLUN**, représentant la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Madame le Docteur Karine MASSALOUX-TAROZZI**, représentant la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Madame Sandrine BARADAT**, représentante des organisations syndicales (CGT),
- **Monsieur Denis LAVROF**, représentant des organisations syndicales (CFDT),
- **Monsieur Pierre PEYRE**, désigné par Monsieur le Directeur Général de l'ARS,
- **Madame le Docteur Catherine DUBROCA**, désignée par Monsieur le Directeur Général de l'ARS,
- **Monsieur le Docteur Bernard CENRAUD**, désigné par Monsieur le Préfet,
- **Madame Juliette COLINMAIRE**, Association Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers, représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet.

Excusés :

- **Monsieur François BAYROU**, Maire de Pau, Président du Conseil de Surveillance,
- **Monsieur Mohamed AMARA**, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Madame Anne-Marie PEENE**, Ligue contre le Cancer, représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet.

AVIS N°04/2024

État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 et perspectives d'élaboration du Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) de 2025 à 2034

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article L 6143-1,

Vu le document préparatoire remis aux membres du Conseil de surveillance,

Vu le résultat prévisionnel déficitaire présenté à hauteur de 14 993 165 euros,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote, dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

Votants : 12

Abstentions : 4

Contre : 0

Pour : 8

DECIDE :

- D'émettre un avis favorable sur l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 et les perspectives d'élaboration du Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) de 2025 à 2034 du Centre Hospitalier de Pau.

Le Vice-Président du Conseil de Surveillance,

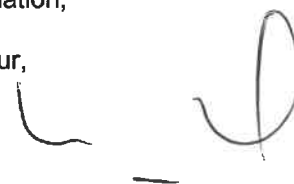


Jean LACOSTE

Fait à Pau, 16 décembre 2024

Pour ampliation,

Le Directeur,



Julien ROSSIGNOL